

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Énoncé de position	Rôle et utilisation des prestataires de soins non réglementés au service d'urgence
Nombre de pages	2
Date d'approbation	Novembre 2019
Dates d'approbation antérieures	2009, 2007, 2002, 1996, 1990, avril 2014

Dans le présent document, les termes utilisés au féminin incluent le masculin et inversement

Enjeu

Certains établissements de soins de courte durée emploient des prestataires de soins non réglementés pour fournir des soins primaires au service d'urgence. Un certain nombre de raisons peuvent en être la cause y compris les contraintes financières, l'hébergement des patients à l'urgence et une pénurie d'infirmières autorisées (IA). Les faits révèlent qu'un nombre élevé d'IA embauché contribue directement à de meilleurs résultats pour les patients, à la réduction du taux de mortalité et à la réduction des dépenses en général. L'impact de l'utilisation des prestataires de soins non réglementés au sein des services d'urgence peut influencer la qualité des soins, la perception de la satisfaction des patients à l'égard des soins, la gestion de la douleur, des complications évitables, l'éducation des patients et la durée des séjours hospitaliers.

Position de l'ANIIU

L'ANIIU valorise le rôle du personnel infirmier et d'autres prestataires de soins de santé non réglementés en tant qu'auxiliaire au sein d'une équipe de soins multidisciplinaire au service d'urgence.

L'ANIIU n'appuie pas l'acte de remplacer les IA par d'autres prestataires de soins de santé non réglementés au service d'urgence.

L'ANIIU favorise le recours au personnel infirmier non réglementé pour exécuter les fonctions qui leur seront déléguées.

L'ANIIU estime que les contraintes budgétaires et, parfois, un nombre limité du personnel infirmier d'urgence ne doit pas agir en tant que motif pour déléguer, de façon non appropriée, des tâches envers le personnel infirmier non réglementé, ni ne doit servir de motif pour remplacer les IA au service d'urgence.

L'ANIIU est d'avis que tous les patients reçus dans les salles d'urgence méritent des soins complets administrés par des IA ayant reçu la formation appropriée. L'état du patient peut changer rapidement et exigera les connaissances et les compétences d'une IA en salle d'urgence.

Justification

La pratique des soins infirmiers d'urgence comprend l'évaluation, le diagnostic et le traitement des patients de tout âge ayant des changements dans leur état de santé physique ou psychologique, soit réel, apparent ou potentiel, urgent et non urgent, qui est non diagnostiqué ou qui requiert une intervention supplémentaire. [Trad. libre] (Association des infirmières et infirmiers du Canada, 2001)

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

L'Association Nationale des Infirmières et Infirmiers d'Urgence est reconnue par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada comme organisme représentatif de la profession et de la spécialité des soins infirmiers d'urgence au Canada.

L'Association Nationale des Infirmières et Infirmiers d'Urgence s'engage à promouvoir l'avancement de la pratique des soins infirmiers d'urgence et des soins d'urgence. Il incombe à l'ANIU de définir le rôle du personnel infirmier d'urgence et d'aider ce dernier à le mettre en œuvre.

Références bibliographiques

Aiken, L., Sloane, D., Griffiths, P., et coll. (2017). Nursing skill mix in European hospitals: cross-sectional study of the association with mortality, patient ratings, and quality of care. *BMJ Quality and Safety* 26:559-568. <http://dx.doi.org/10.1136/bmjqs-2016-005567>

Canadian Nurses Association. (2001). CNA's Policy Statement: Unregulated health care workers supporting nursing care and delivery. Ottawa, ON: Canadian Nurses Association.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (2017). *Code de déontologie pour les infirmières et infirmiers autorisés*. Consulté le 10 novembre, 2019 à l'adresse <https://www.cna-aiic.ca/-/media/cna/page-content/pdf-fr/code-de-deontologie-edition-2017-secure-interactive.pdf>.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (2005). *Les travailleurs de la santé non réglementés : Perspective canadienne et mondiale*. Consulté le 10 novembre, 2019 à l'adresse https://www.cna-aiic.ca/-/media/cna/page-content/pdf-fr/unregulated_health_workers_04_2008_f.pdf?la=fr&hash=A2F7FC47E8B07D76F096F55D72F55B6DF68A800D.

Emergency Nurses Association. (2018). *Staffing and Productivity in the Emergency Department*. Consulté le 10 novembre, 2019 à l'adresse <https://www.ena.org/docs/default-source/resource-library/practice-resources/position-statements/staffingandproductivityemergencydepartment>.

Emergency Nurses Association. (2016). *Study: Emergency department staffing needs to account for required level of care, patient volume; not just number of beds*. Consulté le 10 novembre, 2019 à l'adresse <https://www.ena.org/press-room/2016/11/11/study-emergency-department-staffing-needs-to-account-for-required-level-of-care-patient-volume-not-just-number-of-beds>.